



Téléphone : 04 74 93 05 75

Mail : mairie@meyrie.fr

PERMANENCES EN MAIRIE					MADAME LE MAIRE VOUS RECEVRA SUR RENDEZ-VOUS	PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	16h00	18h30		10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi				Mardi					Mardi		
Vendredi						Mercredi		Mercredi			
Samedi						Samedi					

INFORMATIONS UTILES

- **Ordures ménagères** : Collecte le Mardi matin.
- **Gaz Urgence**: 08 00 47 33 33
- **Eaux SEMIDAO**: Bureau 04.74.96.32.20 Astreinte 06.34.51.25.02
- **Déchetteries** ouverture :
 - Bourgoin Jallieu: Du Lundi au samedi de 8h00 à 11h45 et 14h00 à 18h15
 - Nivolas Vermelle: Du Mercredi au Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- **Rappel** : Remise des articles pour INFO 15 : **Au plus tard le 7** de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.



Lutte contre le bruit : Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
 les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Pascale BADIN
 et son
 Conseil Municipal
 vous souhaitent une
 Bonne Année 2021

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser.
 Présentez vous en mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents.

ÉCOLE

Pour les inscriptions scolaires des enfants nés en 2018 pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

Se présenter en mairie dès maintenant.

Les services municipaux vous délivreront un bon à inscrire qui vous permettra de vous rendre à l'école pour l'inscription définitive.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2020

Délibération pour l'élection d'un adjoint au Maire

Suite à la démission de M. Jean Paul MAIRE, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

M. Paul MASSOT est désigné en qualité de troisième adjoint au maire avec 10 voix POUR

Délibération pour mise à jour des membres de la CAO

Mme le Maire propose de procéder au renouvellement de la Commission d'appel d'Offres.

Sont élus à l'unanimité, membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES : M. Alain CHMILEWSKY, Mme Sophie LIBERT, M. Romain CANETTO

SUPPLÉANTS : M. Thierry BAS, Mme Claire BADIN, Mme Blandine DESTOMBES

Délibération pour mise à jour d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

Mme le Maire rappelle que cette Commission est chargée d'étudier les transferts de compétence et d'évaluer le calcul des charges transférées.

Le Conseil municipal a élu à l'unanimité :

Délégué Titulaire : M. Romain CANETTO

Délégué Suppléant : M. alain CHMILEWSKY

Délibération pour mise à jour d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité syndical du Territoire d'Énergie Isère (TE38)

Le Conseil municipal, désigne, à l'unanimité :

M. Romain CANETTO délégué titulaire

Mme Sophie LIBERT déléguée suppléante

Délibération pour une demande de fonds de concours à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée le 19 décembre 2017 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, la CAPI a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 1600 habitants.

Les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 4 896,00 euros en vue de participer au financement du fonctionnement de bâtiments communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour l'achat de la licence IV du bar LE LAB

Mme le Maire expose que suite à leur cessation d'activité au 31 octobre 2020, la licence IV du débit de boissons de SAS LE LAB est à vendre.

Après différents échanges, Monsieur Yves SANDLER propose de la céder à la Commune pour la somme de 5 000 €.

Mme le Maire explique qu'elle serait favorable à cette acquisition, afin de conserver cette licence, pour un futur projet de café.

Mme le Maire demande au Conseil d'inscrire la dépense au budget de la Commune et de l'autoriser à établir la formalité de l'acte de cession.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la licence IV de débit de boissons « SAS LE LAB », pour un montant maximum de 5 000 euros.

- Accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat ;

- Décide d'inscrire la dépense correspondante au budget communal ;

- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération pour l'adhésion à la convention cadre de protection sociale

Mme le Maire propose à l'assemblée qu'à la date du 1er janvier 2021, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé proposé par le CDG38 pour les lots suivants:

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, et après délibération, le conseil municipal accepte d'adhérer à ce lot afin de faire profiter au personnel des tarifs avantageux du contrat de groupe.

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
M. Alain CHMILEWSKY présente un tableau reflétant la situation actuelle (contrat MNT) et celle avec le nouveau contrat de groupe (contrat GRAY SAVOYE)

Pour ce risque, et après délibération, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Agents à temps complet : montant de la participation fixe par agent et par mois : 9,00 €

- Agents à temps non complet : montant de la participation fixe par agent et par mois : 5,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision modificative N° 2 pour crédits supplémentaires - DM2

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité d'ajuster les crédits en fin

d'exercice, en section de fonctionnement et d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour la création d'un poste permanent à 15 heures par semaine et d'un poste permanent à 20 heures par semaine et suppression du poste à 35 heures

Suite au prochain départ en retraite de l'agent actuel occupant le poste à temps complet sur les missions de l'accueil du public, du secrétariat de l'état civil, urbanisme et considérant sa demande de pouvoir continuer à travailler à temps non complet par la suite, Mme le Maire propose de créer deux emplois permanents en remplacement de celui à temps complet.

Création d'un emploi à temps non complet pour un d'agent chargé de l'accueil du public, secrétariat en charge de l'état civil, élections, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, tous les grades, permanent à temps non complet, 15 Heures par semaine.

Création d'emploi à temps non complet pour un agent chargé du secrétariat de l'urbanisme, gestion de la boîte mail de la mairie, gestion du standard téléphonique, rédaction de courriers, gestion des élections, dans cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, permanent à temps non complet, 20 Heures par semaine.

Mme le Maire propose la suppression de l'emploi dans le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, le tableau des emplois est modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Point cimetière

Claire BADIN et Alain CHMILEWSKY ont travaillé sur les emplacements libres ou à libérer au cimetière et sur l'aménagement du cimetière actuel, cheminement, création de nouveaux emplacements suite au déplacement de la croix des prêtres.

Une photo prise par un drone donne un plan du cimetière fleuri, entier, avec toutes les concessions permet de visualiser le site dans son ensemble. Alain CHMILEWSKY présente ensuite une simulation d'aménagement du futur cimetière.

Vœux du Maire

Compte tenu des restrictions sanitaires, Mme le Maire ne prévoit pas de faire une cérémonie traditionnelle.

Point sur la distribution des colis

89 colis ont été apportés aux personnes âgées, les bénévoles ont été bien accueillis, les dessins d'enfants, qui étaient de beaux dessins, ont beaucoup plu.

Paul MASSOT remercie toute l'équipe de bénévoles.

Médiathèque

Prochains rendez-vous :

Mardi 19 janvier à 11h00 : Temps des bébés

Mercredi 20 janvier à 14h00 : Atelier de conversation en italien.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque, tel 04 37 03 12 21, mediatheque-meyrie@capi38.fr



PETITES ANNONCES

- Propose :

Cours de soutien de math pour élèves jusqu'en terminal (après cela peut-être vu au cas par cas). Je suis en 2ème année de licence de mathématiques à l'université Lyon 1. N'hésitez pas à me contacter par message au 0698554556

- Vends :

VTT24 pouces, sans béquille. Bon état général et révisé avec frein avant et arrière fonctionnels. Une suspension avant. prix 30 € Tél: 0781614016

- Vends:

lit en pin clair avec sommier lattes 140 x 190 en parfait état. Prix 60€• tél: 0680241498

- Vends :

carrelage anti dérapant dimensions 19.50x9.5 ép 1.2cm poids 24kg au m². 50 m² beige et 30m² marron foncé, tarif 2€ le m². Qualité industrielle allemande. tél: 0680241498

- Vends :

4 pneus neige très bon état 185/60/r15 prix 40€. Tel : 0616528357

- Vends :

Lot de 15m² de parquet stratifié imitation érable - ép 8mm, antistatique, idéal locaux humides, neuf. Tél : 0682803086

Toute l'équipe d'AVE vous souhaite une belle année 2021 !



POIVRE SOLIDAIRE

1 sachet de poivre ACHETE
= 1 SEMAINE DE SCOLARITE
pour un enfant en situation de handicap au Vietnam

► L'objectif

Financer le fonctionnement de l'école de Binh Gia au Vietnam au service des enfants handicapés.

► Le poivre

Un excellent poivre noir produit localement à Ba Ria. Toutes les analyses ont été réalisées par un laboratoire au Vietnam, ce poivre a toutes les certifications pour être commercialisé en France.

► Conditionnement

Vendu par sachets de 100g au prix de 10 euros.

→ Le profit est reversé intégralement à l'école de Binh Ga

MERCI de nous aider à les aider !



aide au Vietnam et à l'enfance

Touchées par la détresse des enfants rencontrés au Vietnam, plusieurs familles se réunissent en 1997 pour fonder AVE.

Notre mission

Aider les enfants du Vietnam dans 3 domaines principaux :

- l'éducation,
- la santé,
- la formation professionnelle.

Association loi 1901 à but non lucratif
Aidez nous à les aider

<https://ave-asso.org>



Ces sachets sont en vente au Café Bottu ainsi qu'au relais Meyrié Saveurs. Vous pouvez aussi nous les commander par téléphone au 06 17 02 01 38. Merci de vous mobiliser dans cette période si compliquée. Nous vous invitons à rendre visite à notre site : <https://ave-asso.org>, afin de découvrir l'ensemble de nos actions menées ces 23 dernières années. Yannick Cellier, membre du CA d'AVE.

AAA Taxi



Commune de rattachement: Villefontaine

Thierry PLANCHAT

510 Les grands Tournants-Meyrié

Voiture: 06 07 59 30 38

Bureau: 04 74 95 57 77

Mail: tplanchat@neuf.fr

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. [*]
- Chimio, dialyse, rayons...[*]
- Rendez-vous médicaux.[*]
- Hôpitaux et cliniques. [*]
- Rééducation. [*]
- Tout transport.
- Etc.

[*] Agrément Sécurité Sociale

PENSEZ À RÉSERVER !